

CODE ENMF

Saison	:
Nom du club	•
Date	:

Par le présent document, le club précité s'engage, via son responsable d'équipe, à se conformer aux statuts et règlements de l'Entité Nivelloise de Mini-Foot à laquelle il adhère.

Les règlements sont disponibles en version électronique sur le site internet de l'ENMF (www.enmf.org) ou sur simple demande auprès du Comité (contactenmf2022@gmail.com). Une version papier peut également être consultée à la buvette, chaque dimanche de compétition.

Lors de son inscription et une fois celle-ci complète et validée par les instances compétentes, chaque équipe reçoit, toujours via son responsable de club, des codes d'accès pour le module de gestion. Ce module est un outil très pratique et facile d'utilisation qui permet aux clubs comme au Comité de suivre la gestion de l'Entité.

En s'inscrivant à l'Entité, chaque club s'engage à consulter son module de gestion au minimum 1x par semaine.

Ce module de gestion est entièrement décrit dans les règlements de l'Entité et une aide peut être fournie pour son utilisation sur simple demande auprès du Comité (contactenmf2022@gmail.com).

Date, nom et signature du responsable avec mention « lu et approuvé » :